



Citoyennes et citoyens,

Monsieur le maire et mes collègues du conseil municipal,

M. Beaudry a bien résumé le contexte dans lequel nous avons dû boucler le budget 2021. C'est effectivement parce que nous opérons dans un cadre financier prudent que nous pouvons vous présenter ce soir un budget équilibré et réaliste, adapté aux besoins des citoyens. Dès janvier 2021, malgré quelques variations comparativement au budget 2020, le compte de taxes moyen des citoyens sera identique à l'année passée.

Comment en sommes-nous parvenus? Grâce à un suivi serré de nos dépenses ainsi qu'à une subvention versée aux municipalités par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie, nous avons réussi, malgré les imprévus de 2020, à ne pas augmenter le budget 2021 ni modifier les services offerts aux citoyens.

C'est d'ailleurs une fierté pour nous d'en être arrivés à ce résultat puisqu'il était évidemment primordial pour nous de ne pas augmenter les obligations financières des citoyens dans le contexte actuel et d'ainsi limiter les soucis pouvant en découler.

Concrètement, la taxe foncière demeurera donc identique à 2020 et les taux de taxes s'établiront comme suit :

- 85 cents du 100 dollars d'évaluation pour un bâtiment résidentiel de cinq logements ou moins;
- 96 cents pour un immeuble de 6 logements et plus;
- 1,80 \$ pour un bâtiment commercial;
- Et 2,26 \$ pour un immeuble industriel.

Même si nous avons pu contrôler certaines dépenses administratives, il y a toujours des dépenses incompressibles, pour lesquelles nous n'avons que peu de contrôle. Je pense entre autres aux frais reliés au traitement de l'eau, à l'inflation annuelle des salaires, aux frais reliés à l'entretien de nos rues par exemple, qui dépendent de la quantité de neige tombée dans un hiver, et bien évidemment des frais reliés à la pandémie.

Ceci dit, en considérant toutes ces données, nous déposons aux citoyennes et citoyens de la Ville de Joliette, un budget équilibré d'une valeur de 69,4 M\$. Le détail de nos quatre principales sources de revenus se lit comme suit :

- les taxes foncières et la tarification représentent 31,7 M\$;
- les paiements tenant lieu de taxes et les transferts en provenance des gouvernements sont de 3 M\$;
- les recettes générées par la distribution d'électricité correspondent au montant de 28,2 M\$;
- Les autres revenus de sources diverses pour 6,7 M\$.

Concernant les tarifications, voici le détail par sujet :

Les tarifs pour la gestion des matières résiduelles restent sensiblement les mêmes en passant de 121 à 124 \$.

La tarification pour l'eau potable subit quant à elle une baisse de 3 \$ par résidence, pour s'établir à 149 \$, et les tarifs d'assainissement restent les mêmes, pour un total de 73 \$ par local.

Au final, il n'y aura aucune augmentation sur le compte de taxes 2021 des citoyens.

Dans ce contexte, et en tant que président de la commission des Finances, je suis fier du budget 2021 de la Ville de Joliette. Un budget responsable, qui tient compte d'abord des citoyens et qui permet quand même à la Ville de poursuivre des grands projets structurants pour son développement et ses générations futures, tout en considérant aussi la situation incertaine dans laquelle on se trouve.

Nous sommes convaincus que ce budget nous donnera les outils nécessaires pour continuer d'offrir des services de qualité sur l'ensemble du territoire. Soyons fiers de nos efforts, de tout ce que nous accomplissons ensemble pour offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité, enviable, à la hauteur de leurs besoins.

Yves Liard

JOLIETTE, le 14 décembre 2020